



Conseil d'administration du 25 novembre 2021

Délibération n° 2021/81

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Chantonnay et la communauté de communes du Pays de Chantonnay

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des projets urbains en centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2018,

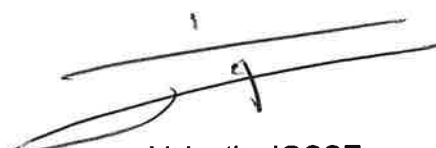
Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 25 février 2021,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Chantonnay, la communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de projets urbains en centre-ville,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DCPAT

le 1 DEC. 2021

COURRIER ARRIVÉ LE